

Le Creusot, le 17 octobre 2025

RÉSOLUTION DES GRANDES VILLES, AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLES DE FRANCE

Décentraliser pour réussir la transition écologique et solidaire

Réunies en congrès au Creusot pour les dernières Journées nationales de France urbaine de la mandature 2020-2026, les grandes collectivités urbaines de France appellent au renouveau de la décentralisation et à l'approfondissement des compétences urbaines et métropolitaines. Elles affirment leur rôle indispensable en faveur de l'accélération de la transition écologique et solidaire ; au service de leurs habitantes et habitants, comme de l'ensemble du pays. Pôles de stabilité et repères démocratiques dans un contexte d'incertitude nationale, elles ne peuvent se résoudre à ce que l'instabilité politique conduise à l'inaction. Elles refusent tout fatalisme et attendent de l'Etat et des gouvernements que cessent les entraves à leur action par une pression budgétaire sans rapport avec leur poids dans la dette publique, aveugle à leur rôle déterminant en matière de cohésion sociale et de services publics de proximité, et incompatible avec la tenue des engagements climatiques de la France.

C'est pourquoi, considérant que :

-  La décentralisation a permis de grandes avancées démocratiques et la modernisation exceptionnelle du pays depuis 40 ans, **mais qu'elle doit désormais placer tous ses efforts dans l'accélération de la lutte contre les effets environnementaux et sociaux du dérèglement climatique**, dont l'intensité s'accroît considérablement, et tenir la trajectoire de l'Accord de Paris ;
-  Par les responsabilités qu'elles assument et les budgets qu'elles mobilisent, **les grandes villes, agglomérations et métropoles sont aux avant-postes de la transition écologique**, au bénéfice de leurs habitants et du pays tout entier, notamment en matière de logement et de mobilités, deux droits qu'elles s'efforcent de concrétiser ;
-  **A l'instabilité politique actuelle s'ajoute la dégradation des relations financières entre l'Etat et les collectivités** : il n'aura par exemple fallu que quelques dizaines de mois pour que l'Etat revienne sur son engagement de compenser, de manière dynamique, la suppression unilatérale de deux ressources locales majeures, la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. De tels revirements entament la confiance et entravent les capacités d'action à court et moyen terme ;
-  **La décentralisation implique la libre-administration** : sans moyens financiers stables, ni ressources fiscales propres pour les garantir, les ambitions territoriales resteront sans avenir. Le Sénat l'a



récemment rappelé : « *tant que les ressources locales serviront à financer des politiques décidées par l'Etat, il n'y aura pas de libre administration* ». La parole de l'Etat doit retrouver un sens, une fiabilité. Sans confiance, sans clarté, sans prévisibilité, il ne peut y avoir ni projet, ni efficacité, ni cohésion : le respect des responsabilités locales est un impératif immédiat, et la stabilité du cadre financier et fiscal en est le premier fondement ;

*Les élus des grandes villes, agglomérations et métropoles, réunis au sein de France urbaine par la même ambition transpartisane d'améliorer la vie quotidienne de leurs concitoyens, de renforcer les solidarités, de développer l'économie, tout en concrétisant les engagements climatiques que notre pays a contractés, **appellent le Gouvernement à un nouvelle impulsion décentralisatrice par le renforcement du fait urbain et métropolitain**. Pour cela, ils formulent 11 propositions.*



CE QUE NOUS PROPOSONS :

1. Rétablir l'**autonomie financière et fiscale locale** par la restauration des compensations de fiscalités directes supprimées ou amputées depuis 2020 (THRP, CVAE, CFE, TFPB), l'adaptation de la fiscalité locale à la trajectoire d'artificialisation neutre des sols, et le lien fiscal avec les citoyens et usagers. En cohérence, **l'inflation normative**, qui pèse sur les budgets locaux, doit cesser.
2. Reconnaître aux grandes agglomérations et métropoles **un droit d'option métropolitain et urbain systématique** leur permettant, si elles le souhaitent, d'exercer la compétence sur leur territoire en cas de transfert de l'Etat vers une autre collectivité.
3. Conférer aux grandes agglomérations et métropoles le **statut d'Autorité Organisatrice de la Transition Ecologique et Solidaire**, leur donnant ainsi les leviers nécessaires pour renforcer leur action, adapter et organiser l'ensemble des politiques publiques qui y concourent
4. Achever la décentralisation des politiques de l'habitat en confiant aux intercommunalités volontaires la **conduite des politiques publiques en faveur du logement** - des aides financières aux dispositifs de zonage - et en affectant une ressource dédiée aux Autorités Organisatrices de l'Habitat.
5. Accélérer la décarbonation et la modernisation des mobilités urbaines et interurbaines par la **fixation du taux du versement mobilité par les autorités organisatrices**, afin de répondre aux besoins de déplacements des salariés des entreprises, tout en développant l'économie par la commande publique d'infrastructures nouvelles.
6. Lancer sans attendre **un nouveau programme national de renouvellement urbain** et **déléguer aux intercommunalités la mise en œuvre de la politique de la ville et des contrats locaux de solidarité** pour renforcer la gouvernance intercommunale en matière d'inclusion sociale, alors que deux tiers des français en situation de pauvreté vivent dans nos territoires.



7. Instaurer une contractualisation pluriannuelle avec l'Etat, ses agences, et l'autorité de gestion des fonds européens, à l'échelle des grandes agglomérations et métropoles, sous la forme d'un **Contrat Intégré de Transition Ecologique et Solidaire**, un contrat unique pour le climat, afin de gagner en capacité de programmation et en prévisibilité, et ainsi exercer un réel effet de levier sur l'investissement local en faveur de la transition, appuyé sur un véritable **Fonds Territorial Climat**.
8. Rendre de plein droit les **métropoles signataires des Contrats de Plan Etat-Région**, en cohérence avec leurs compétences et leur contribution à l'investissement public local.
9. Faire des grandes collectivités urbaines des **acteurs à part entière de la prochaine politique européenne de cohésion**, en garantissant un axe urbain intégré pluri-fonds dans la déclinaison territoriale des programmes opérationnels.
10. Confier aux grandes agglomérations et métropoles **le pilotage territorial de la réindustrialisation souveraine et décarbonée**, par une **relance volontariste du fond friches** en soutien aux aménagements fonciers et immobiliers des intercommunalités, et en déléguant aux métropoles volontaires l'ingénierie et le financement public de la décarbonation de l'industrie.
11. **Donner la possibilité d'élargir le cadre d'intervention des polices municipales et intercommunales**, afin de donner aux élus de nouvelles prérogatives pour mieux lutter contre la délinquance, dans le respect des principes constitutionnels et sans se substituer à l'Etat dans son devoir régalien de garantie de la sécurité de tous.

Ces 11 propositions s'inscrivent dans une histoire longue : celle de la décentralisation, des libertés locales et de la construction intercommunale, à la fois entremêlées et irréversibles. Depuis la création des premières communautés urbaines en 1966, les grandes villes, agglomérations et métropoles ont fait leurs preuves. Faisons leur confiance pour répondre aux lourds défis du 21^{ème} siècle.

Elles tracent les contours d'une décentralisation mature et actualisée, fondée sur la confiance réciproque entre des territoires urbains dont la responsabilité ne se limite pas à leurs périmètres administratifs, et un Etat qui doit redevenir un interlocuteur stratégique. Nos territoires sont des atouts sur lequel notre pays doit s'appuyer.

Nous proposons d'unifier l'approfondissement de la décentralisation que nous appelons de nos vœux par un concept simple : faisons des territoires urbains les **Autorités organisatrices de la transition écologique et solidaire (AOTES)**.

Nous y sommes prêts et déterminés ■

